



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 10 (1912), p. 183-193

Émile Chassinat

A propos de deux tableaux du Mammisi d'Edfou.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711448	<i>Athribis XI</i>	Marcus Müller (éd.)
9782724711615	<i>Le temple de Dendara X. Les chapelles osiriennes</i>	Sylvie Cauville, Oussama Bassiouni, Matjaž Kačičnik, Bernard Lenthéric
9782724711707	????? ?????????? ?????????? ??? ? ? ????????	Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif
9782724711462	<i>La tombe et le Sab?l oubliés</i>	Georges Castel, Maha Meebed-Castel, Hamza Abdelaziz Badr
9782724710588	<i>Les inscriptions rupestres du Ouadi Hammamat I</i>	Vincent Morel
9782724711523	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 34</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724711400	<i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i>	Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.)
9782724710922	<i>Athribis X</i>	Sandra Lippert


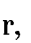
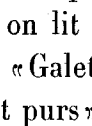

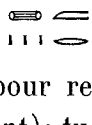
À PROPOS

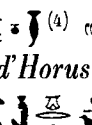
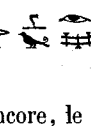
DE DEUX TABLEAUX DU *MAMMISI* D'EDFOU


PAR

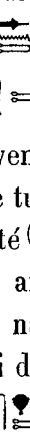
M. ÉMILE CHASSINAT.

J'ai relevé, dans les inscriptions qui accompagnent deux tableaux du *Mammisi* d'Edfou, la trace d'une coutume qui mérite d'être signalée. Elle a trait à l'accouchement ou, plus exactement, à un rite pratiqué à la suite de l'enfantement.

Le roi, dans chacun de ces tableaux, présente un pain  et un vase  à la déesse Hathor⁽¹⁾. Dans le premier, on lit entre les deux personnages : ⁽²⁾ « Galette *âpir* réunie à *œil doux d'Horus* ; ta bouche est ouverte par eux, ils sont purs ». L'officiant dit à la déesse : ⁽³⁾
⁽³⁾
« Je t'offre ta galette *šesr* jointe au miel pour remettre en état ton ventre après l'accouchement (litt. : *son* accouchement) ; tu manges les pains que tu as faits de tes mains, calmée (litt. : adoucie) par les humeurs de ta majesté⁽³⁾ ».

La légende inscrite devant les personnages du second tableau est ainsi rédigée : ⁽⁴⁾ « Pain de naissance frais. Je t'apporte cette émanation de *l'œil doux d'Horus* ». Le roi dit à Hathor : ⁽⁵⁾

⁽¹⁾ ÉMILE CHASSINAT, *Le mammisi d'Edfou*, pl. XXXII, fig. 3, 3^e registre, et XXXVII, fig. 3, 3^e registre. J'ai constaté l'existence de la même scène d'offrande au temple d'Isis, à Dendérah (extérieur, série droite, paroi sud, 3^e registre), mais la formule qui l'accompagne est très brève et n'a pas le même intérêt qu'à Edfou : 

On remarquera que, là encore, le don du pain *âpir* et du miel est fait à une déesse-mère. La divinité à laquelle le roi s'adresse est Nout, la mère des dieux, 

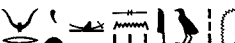
⁽²⁾ *Loc. cit.*, p. 151.

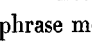

⁽³⁾ *Loc. cit.*, p. 152.

⁽⁴⁾ *Loc. cit.*, p. 163.

⁽⁵⁾ *Loc. cit.*, p. 163.

« Je t'offre la galette. *sés*er jointe à l'*outet*, la galette *āpir* et le miel. Maït est en toi; Mehit, munie [de] l'*œil d'Horus*, lénifie ton sein ⁽¹⁾ ».

Le sens de ces légendes est formel : l'accouchée, après la délivrance, mangeait un gâteau fabriqué de ses propres mains et du miel à l'effet de réparer les désordres causés par la parturition et d'apaiser les douleurs produites par celle-ci; mais il semble bien que cet acte avait en outre une valeur symbolique que je vais essayer de montrer. On remarquera que le roi, en présentant la galette *āpir* et l'*œil doux d'Horus* (le miel, dans le cas présent), s'exprime ainsi :  « ta bouche est ouverte par eux, ils sont purs ». Cette formule, en apparence très analogue à celle que le prêtre prononçait au moment de l'*ouverture de la bouche*, au cours de la cérémonie qui avait pour objet de rendre au mort l'usage de ses organes, doit vraisemblablement nous éclairer sur la nature du rite : nous aurions ici une application encore inédite de l'*ouap-ro* ⁽²⁾. Il peut paraître singulier qu'un rite d'un caractère exclusivement funéraire ait été pratiqué au bénéfice d'un être vivant; on comprendrait, à la rigueur, qu'il eût été réservé à l'enfant, auquel il aurait donné, comme au mort qui naît à une vie nouvelle, le libre fonctionnement de sa bouche ⁽³⁾ : il devient plus difficilement explicable appliqué à la mère. Faut-il conclure que la femme en état de grossesse était considérée comme *morte* et retranchée théoriquement du reste des vivants jusqu'au jour de l'accouchement? Et si les textes égyptiens ne nous ont fourni jusqu'à présent, à ma connaissance, aucune trace apparente de cette croyance, il n'en est pas moins certain qu'elle existait chez plusieurs peuples : les Antimérina,

⁽¹⁾ *Loc. cit.*, p. 163. Le mouvement de la phrase montre qu'il faut lire  au lieu de .

⁽²⁾ L'emploi, dans la circonstance, de pain et de miel, n'a rien d'anormal. On sait, en effet, que l'*ouap-ro* ne se faisait pas exclusivement au moyen d'instruments spéciaux, mais aussi avec des aliments; la cuisse du bœuf égorgé pour le sacrifice funéraire et le *sarou* (beurre ou fromage), par exemple.

⁽³⁾ Chez certains peuples primitifs, l'enfant était une réincarnation. La terre est le séjour des enfants avant leur naissance, aussi plusieurs rites

de la nativité se confondent-ils avec les rites funéraires. On devait par certaines cérémonies séparer le nouveau-né du monde des morts. Les Wazaromo (Afrique orientale) disent d'un enfant mort-né qu'il est retourné dans sa demeure de la terre. Cf. A. VAN GENNEP, *Les rites de passage*, p. 74-75. M. van Gennep signale, dans ce dernier ouvrage, p. 63 (d'après STRAUSS, *Die Bulgaren*, p. 291-300), que chez les Bulgares, on cuit, après la naissance, des gâteaux dont l'accouchée doit manger le premier morceau et qui sont partagés entre les apparentés sans qu'aucune miette puisse sortir de la maison.

par exemple, regardaient la femme enceinte comme *morte* et la félicitaient, après l'accouchement, d'être *ressuscitée* ⁽¹⁾. L'opération de l'*ouverture de la bouche* aurait donc eu pour but de la réintégrer dans la société, dont elle avait été exclue pour une période plus ou moins longue. Pour étrange qu'elle paraisse *a priori*, cette coutume n'a rien en soi d'impossible ni d'in vraisemblable.

Si l'interprétation que je propose ici se trouve être exacte, elle ajoute un détail nouveau à ce que nous connaissions des usages des anciens Égyptiens se rapportant à la nativité.

Nous savions déjà que l'on avait l'habitude «de séparer la femme sur le point de devenir mère et de l'enfermer dans une case isolée où elle se cachait jusqu'au moment de ses relevailles ⁽²⁾». Elle subissait une purification avant sa rentrée dans le monde. C'est ce qui paraît ressortir d'un passage du papyrus Westcar. «Rouditdidit se purifia d'une purification de quatorze jours, puis elle dit à sa servante : «La maison est-elle en bon ordre?». La servante lui dit : «Elle est garnie de toutes les bonnes choses; pourtant, la *bouza* en pot, on ne l'a pas apportée ⁽³⁾». Ce dialogue laisse supposer que l'accouchée était restée pendant un certain temps éloignée de sa demeure ou du moins étrangère à ce qui s'y passait.

Il est possible, je crois, d'établir que la période d'isolement à laquelle les femmes étaient soumises après la conception avait une durée plus grande que celle qu'on fixe d'ordinaire. Les représentations sculptées sur les petits temples appelés *mammisi*, et qui étaient censés servir de lieu d'accouchement aux déesses-mères en fournissent la preuve. Ce qu'elles nous montrent, dégagé des quelques détails qui se justifient par la nature des personnages auxquels ces édifices étaient consacrés, n'est en vérité qu'une transposition assez fidèle de ce qui se passait chez les humains; il est donc permis de les utiliser dans une certaine limite pour essayer d'expliquer quelques-uns des actes de la vie journalière. Les scènes qui figurent dans la salle centrale du temple ⁽⁴⁾, je




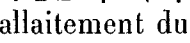


⁽¹⁾ A. VAN GENNEP, *Tabou et totémisme à Madagascar*, p. 165; cf. Id., *Les rites de passage*, p. 60, note 1, et p. 260, note 1.

⁽²⁾ MASPERO, *Journal des Savants*, 1899, p. 404.

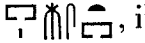
⁽³⁾ MASPERO, *Contes populaires de l'Égypte ancienne*, 3^e édit., p. 40.

Bulletin, t. X.

⁽⁴⁾ La présence des barques sacrées dans cette chambre indique qu'elle constituait l'appartement privé de la déesse et qu'elle correspondait au sanctuaire des autres temples. Les murs de cette salle, ou pour le moins la paroi ouest, étaient plaqués d'or. J'ai constaté la présence de plusieurs

prends ici comme type le mammisi d'Edfou qui est actuellement le plus connu et le mieux conservé, se divisent, dans les grandes lignes, en trois groupes. Ce sont : 1° les tableaux relatifs aux cérémonies du culte quotidien de la divinité et qui ne se distinguent en rien de ceux que l'on trouve ailleurs; 2° ceux qui ont trait à la gestation : Khnoumou modèle les membres du dieu-enfant⁽¹⁾; Hathor, assise en face de lui, et tenant en mains les emblèmes  et  « donne le souffle de vie à son fils qui est dans son œuf »    ^(sic)  ⁽²⁾; 3° les scènes de l'accouchement; l'allaitement du nouveau-né et sa présentation aux dieux.

L'aperçu sommaire que je donne du classement de ces tableaux, dont je parlerai plus à loisir dans l'introduction de mon édition du *Mammisi d'Edfou*, suffira, je pense, à la démonstration que je me propose de faire. Si la déesse n'avait habité le temple que pendant la durée de ses couches, aurait-il été nécessaire de l'entourer de représentations destinées à rappeler les cérémonies nombreuses que l'on accomplissait chaque jour en son honneur? Les scènes de l'accouchement auraient, dans ce cas, tenu la plus grande place, alors qu'elles sont précisément en minorité évidente. De même, si elle n'avait dû y séjourner que pendant la période très courte de la délivrance et des relevailles, aurait-on rappelé les épisodes de sa grossesse? Tout porte donc à penser que l'on supposait qu'elle se retirait dans ce lieu dès la conception, et même, comme nous le verrons, au moment de son union avec le dieu, pour y demeurer jusqu'à complet achèvement de ses purifications.

La preuve que le mammisi n'était pas seulement, comme on l'a toujours cru, un lieu d'accouchement, ressort visiblement des différents noms sous lesquels, outre celui, plus général, de , il était désigné. Très certainement, on s'en rendra compte, ces noms sont autant d'épithètes rappelant les diverses phases du « mystère » qui s'accomplissait dans le temple. L'inscription dédicatoire du mammisi d'Edfou dit qu'il est « le temple du lever de Sa Majesté

fragments de feuilles de ce métal appliqués sur un enduit de stuc semblable à celui dont sont recouverts les meubles en bois doré. Je reviendrai sur ce détail dans l'introduction de mon édition du *Mammisi d'Edfou* et expliquerai les raisons symboliques de cette décoration, qui est

parfois signalée dans les textes sans qu'on en ait jamais relevé à ma connaissance l'existence matérielle.

⁽¹⁾ CHASSINAT, *Le mammisi d'Edfou*, pl. XIII, et p. 16.

⁽²⁾ *Op. cit.*, pl. XIII, et p. 16.

L'union du couple divin est indiquée par le nom et ses variantes : (1). Le tableau qui rappelle cette union figure dans la série du mammisi d'Edfou; nous verrons plus loin qu'il a perdu sa signification originelle, et comment il a été transformé (2).

Je crois voir dans une allusion à la durée de la grossesse d'Hathor, sans qu'il me soit cependant possible d'apporter une preuve décisive. Le mot *šeb* (et *oušeb*) implique généralement une idée de période, d'évolution. La figure de cynocéphale qui entre dans la composition du groupe met l'objet qu'il représente (une clepsydre, selon Brugsch (3), ce qui paraît assez douteux) en rapport avec Thot, le dieu qui établit le compte des années et des mois. Le signe *hen* exprime d'autre part une division du temps (voir (4)). L'offrande du *šeb* est le plus souvent faite aux déesses-mères. Au temple d'Apit, à Karnak, le roi le présente à « Nouit la grande, la créatrice des dieux, l'auguste, la puissante dans son temple de *šeb*, celle qui enfante la lumière dans Pa-apit-oïrit » (5). Il semble que le *šeb* soit aussi, dans certains cas, un symbole de la génération; ainsi, est employé parallèlement à . Harsamtaoui est « l'enfant vivant, *šeb* de Khoprî » (6), ce qui correspond évidemment à (7). Ptolémée IX Évergète II est dit : « *šeb* (conçu?) par les dieux de la *paout*, enfanté dans *Se-nesrit* ». On peut également rapprocher les deux noms (sic) et (9). Harpe-Râ, d'Hermonthis, est « héritier d'Amon, *šeb* de la Grande d'âmes (10) » et, dans un texte parallèle (11).

est le nom ordinaire du temple; il détermine la destination générale de celui-ci.

šeb ni ānkhit est une épithète qui s'explique sans difficulté : « la porte de vie [du dieu-enfant] », c'est-à-dire « le lieu où il vient au monde ».

(1) BRUGSCH, *Dict. hiér.*, suppl., p. 364.

(2) Cf. CHASSINAT, *op. cit.*, pl. XV.

(3) BRUGSCH, *op. cit.*, p. 972.

(4) *Ibid.*, p. 972.

(5) ROCHEMONTAUX, *OEuvres diverses*, p. 309; voir aussi p. 261.

(6) É. CHASSINAT, *op. cit.*, p. 34.


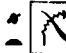


(7) *Ibid.*, p. 16.

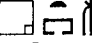
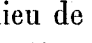
(8) *Ibid.*, p. 23.

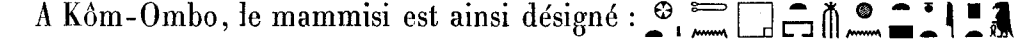
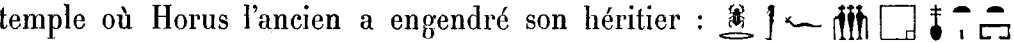

(9) Brugsch (*Dict. géogr.*, p. 176 et 779) signale ces deux noms comme étant ceux du temple et de la ville de Dendérah. Ils se rapportent plutôt, je crois, à la chapelle de la naissance d'Isis.

(10) LEPSIUS, *Denkm.*, Abth. IV, Bl. LX, d.

(11) LEPSIUS, *Denkm.*, Abth. IV, Bl. LX, c.


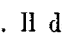
Haït-ouab, , le « temple de la purification » fait allusion aux purifications dont l'accouchée était l'objet après la délivrance. Les textes ne permettent pas d'en douter. Hathor  :  « c'est la dame de Dendérah qui paraît avec ses deux enfants pour purifier ses membres après l'enfantement ⁽¹⁾ », et encore,  « c'est Noubit qui paraît dans *Haït hounkit* pour parfumer ses membres après l'accouchement ⁽²⁾ »; dans un cas la purification par l'eau, dans l'autre les fumigations.

Comme je me suis borné, jusqu'ici, à utiliser les textes et les représentations du mammisi d'Edfou, on serait en droit de penser que ce que j'avance n'est valable que pour ce seul monument. Il n'en est rien. Le temple de la naissance à Kôm-Ombo, ce qui reste du temple d'Hermonthis, et même les chapelles de la nativité d'Osiris thébain, à Karnak, et d'Isis, à Dendérah, que l'on nomme aussi  et qu'il n'y a pas lieu de séparer des , nous apportent des renseignements aussi affirmatifs.

A Kôm-Ombo, le mammisi est ainsi désigné :  « cette place est la chapelle d'accouchement d'Apit; enceinte, elle a enfanté son fils en cet endroit ». C'est le temple où Horus l'ancien a engendré son héritier :  « son image [d'Haroéris] est dans Hahitnofrit, [où] il a engendré son héritier comme maître des deux terres, Panibtaoui l'enfant »; la « Porte de vie de Panibtaoui l'enfant »  ⁽⁵⁾.

Nous retrouvons au temple d'Apit les mêmes dénominations aussi précises relatives à l'engendrement d'Osiris, à sa naissance et à son allaitement ⁽⁶⁾. Le

⁽¹⁾ É. CHASSINAT, *op. cit.*, p. 77 et pl. XX (tabl. F s. 2 d. VII).

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 93 et pl. XXI (tabl. F. n. 2 g. VII). Le mot  ne figure pas à ma connaissance dans les dictionnaires, mais le sens n'en est pas douteux. Il dérive de la racine  « être assis, accroupi » et rappelle la position dans laquelle les femmes égyptiennes accouchaient.





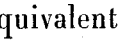

⁽³⁾ J. DE MORGAN, BOURIANT, LEGRAIN et JÉQUIER, *Kôm-Ombos*, t. I, pl. XLIV, fig. 45 = BRUGSCH, *Dict. géogr.*, p. 306.


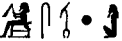

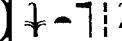

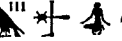
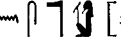
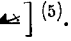

⁽⁴⁾ *Ibid.*, t. I, pl. XLIV, fig. 45.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, t. I, pl. XXXVI, fig. 30. Voir encore, à la pl. XLIV, fig. 45 du même ouvrage :



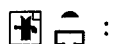





⁽⁶⁾ ROCHEMONTEIX, *Oeuvres diverses*, p. 282.


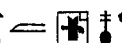













monument est généralement nommé ⁽¹⁾, ⁽²⁾ (= Osiris),
ou bien encore, ⁽³⁾, ⁽⁴⁾ (qui est l'équivalent de ). La dédicace d'une des chambres rappelle que le dieu naquit en ce lieu : 

         ⁽⁵⁾.


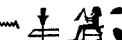

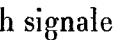
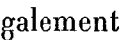
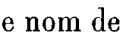

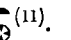

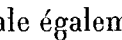
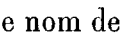
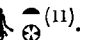

C'est aussi la ⁽⁶⁾, et une  *Hatt seb*, comme le mammisi




d'Edfou :         ⁽⁷⁾.

Quelques textes que j'ai copiés au temple d'Isis, à Dendérah, confirment ce qui précède. Cette chapelle est appelée   :    

         ⁽⁸⁾ ;      

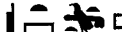
         ⁽⁹⁾ et   :    

         ⁽¹⁰⁾. Brugsch signale également le nom de     ⁽¹¹⁾.

Enfin, un tableau du grand temple de Dendérah, qui représente Néron faisant don à Hathor du mammisi local, assigne à celui-ci trois noms semblables à ceux que nous avons déjà vus : ,  et  ⁽¹²⁾.

Bien que forcément incomplète, puisqu'elle n'est que provisoire (je reviendrai, comme je l'ai dit, plus en détail sur la question dans l'introduction du *Mammisi d'Edfou*, en me servant cette fois de la totalité des documents qui nous sont parvenus), notre enquête donne cependant des résultats certains : les chapelles de la nativité, quel qu'en soit le type, n'étaient pas seulement, comme on l'a toujours pensé, le lieu d'accouchement des déesses-mères,

(1) *Ibid.*, p. 240, 245, 247, 252, 270 et *pass.*



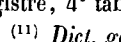
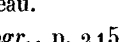




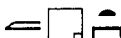
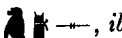
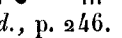

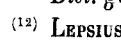
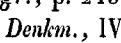




(2) *Ibid.*, p. 262. On trouve également la variante , *ibid.*, p. 255.

(3) *Ibid.*, p. 285.

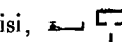


(4) Ce nom et le précédent sont inscrits sur l'un des montants d'une porte du temple, déblayée par M. Legrain, et dont il a bien voulu me remettre une photographie.

(5) ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, p. 234.

(6) *Ibid.*, p. 235.

(7) *Ibid.*, p. 309. Cf.                   ⁽⁸⁾, *ibid.*, p. 246.

(8) Extérieur, paroi sud, série droite, 3^e registre, 1^{er} tableau.

(9) Extérieur, paroi sud, série droite, 2^e registre, 1^{er} tableau. — Ce tableau montre l'empereur Auguste offrant le mammisi, , à Hathor et à Horus d'Edfou, sous forme d'un édifice à colonnes  au milieu duquel paraît le dieu-enfant .

(10) Extérieur, paroi nord, série gauche, 4^e registre, 4^e tableau.

(11) *Dict. géogr.*, p. 215.

(12) LEPSIUS, *Denkm.*, IV, Bl. LXXIX c.

mais une sorte d'appartement secret où s'accomplissaient tous les actes de la génération et où l'enfant divin restait aux mains des nourrices.

Cette constatation conduit tout droit à une comparaison entre la partie des temples thébains consacrée à la théogamie et le *mammisi*. Il y a identité complète dans les deux cas, abstraction faite, bien entendu, des personnages mis en scène. Les tableaux que l'on voit à Deir el-Bahari et au temple de Louxor trouvent leur équivalent soit dans les représentations soit dans le commentaire scriptural fournis par les *mammisi*. Il ne fait aucun doute pour moi que la *salle de la naissance* d'Hatshopsouitou⁽¹⁾ et celle d'Aménôthès III sont le prototype du $\overline{\text{𓂏}} \overline{\text{𓂏}} \overline{\text{𓂏}} \overline{\text{𓂏}}$ ptolémaïque. Elles ont certainement eu, pour les reines Ahmès et Mautemoua, dans la réalité des faits, un emploi analogue à celui que les *mammisi* avaient dans la fiction mythologique : le roi étant de lignée divine devait être engendré et naître comme le dieu-enfant dans un lieu sacré, en l'espèce dans le sanctuaire du dieu dont il s'intitulait le descendant et l'héritier sur terre.

J'ai fait observer, dans ce qui précède, que la déesse recevait, dans le *mammisi*, la visite du dieu, mais que, cependant, l'acte initial du « mystère » qui s'accomplissait dans le temple, l'union des deux divinités, ne figure pas parmi les représentations gravées sur les murs de l'édifice. Cette omission, qui infirmerait en partie la théorie que j'ai développée, n'est qu'apparente. La scène existe en réalité et n'est qu'une copie à peine modifiée de celle que l'on trouve à Deir el-Bahari⁽²⁾ et à Louxor⁽³⁾. Il y a là une preuve certaine que les temples thébains ont fourni aux sculpteurs ptolémaïques le thème fondamental des tableaux relatifs à la nativité qui ornent les *mammisi*. Un seul personnage très accessoire, Nekhabit, y a été ajouté derrière Hathor; les autres éléments sont les mêmes⁽⁴⁾. Mais Amon n'ayant pas à remplir en la circonstance le rôle qu'il tenait auprès des reines thébaines, un autre plus modeste lui est



⁽¹⁾ Le caractère funéraire du temple de Deir el-Bahari ne permet pas de supposer que celui-ci ait servi de *mammisi* à Hatshopsouitou. Les scènes qui se rapportent à la naissance de la reine se trouvent dans un endroit peu approprié comme situation à une pareille destination. On peut cependant induire du fait de leur existence qu'il

y eut à Thèbes un temple auquel elles ont été empruntées et où la reine avait été conçue et enfantée.

⁽²⁾ E. NAVILLE, *The Temple of Deir el-Bahari*, t. II, pl. XLVII.

⁽³⁾ A. GAYET, *Le temple de Louxor*, pl. LXIII.

⁽⁴⁾ É. CHASSINAT, *Le mammisi d'Edfou*, pl. XV.

dévolu : assis sur un lit devant la déesse enceinte () « sa fille », il l'assiste et la réconforte en lui donnant « la vie et le souffle de vie » ⁽¹⁾. La transformation est adroite. Elle est surtout curieuse en ce qu'elle marque la persistance de certains types anciens dans l'imagerie religieuse de la période gréco-romaine⁽²⁾.

É. CHASSINAT.

⁽¹⁾ *Le mammisi d'Edfou*, p. 28.

⁽²⁾ M. Naville a observé qu'à Philæ, quoique Horus soit appelé le fils d'Osiris, on voit cepen-

dant le tableau qui accompagne toujours le récit de l'apparition d'Amon à la mère du roi». *Rec. de trav.*, t. XVIII, p. 92, note 2.